



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 28 SEPTEMBRE 2016

Numéro

DEL 2016.09.28/143

Le **mercredi 28 septembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : TRAVAUX 3

Objet : MISE EN ACCESSIBILITÉ ET SÉCURISATION DU POINT D'ARRÊT DE BUS DE LA PORTE D'EMBRUN - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR.

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Convocation

Date : 21/09/2016

Affichage : 21/09/2016

Étaient Représentés :

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène, MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard, DAVANTURE Bruno pouvoir à GUÉRIN Nicole, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, GRYZKA Romain pouvoir à ARMAND Émilie, MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno.

Nombre de membres du Conseil Municipal

En exercice : 33

Présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 32

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, ROMAIN Manuel, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Marcel CIUPPA

Dans le cadre de sa politique de mise en accessibilité des points d'arrêt des transports en commun, la commune va entreprendre des travaux au point d'arrêt de bus de la porte d'Embrun (sens montant).

En effet, si le point d'arrêt dans le sens de la descente est déjà aménagé, aucun aménagement spécifique n'existe à l'heure actuelle pour le point d'arrêt opposé. Or les points d'arrêt de la porte d'Embrun sont les arrêts les plus fréquentés du réseau urbain après ceux de Sainte Catherine. Ils sont utilisés principalement par les collégiens, les lycéens mais également par les visiteurs et habitants de la vieille ville.

Ces travaux prévoient la création d'un trottoir, qui assurera la continuité piétonne de l'avenue de la Libération, et l'aménagement d'un quai accessible.

Le montant hors taxe des travaux est de 32 000,00 euros.

Le plan de financement s'établit comme suit :

État DETR (30%)	9 600 € HT
Ville (70%)	22 400 € HT
Total	32 000 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 06 OCT. 2016
TRANSMIS LE 06 OCT. 2016
NOTIFIÉ LE 06 OCT. 2016

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM.

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Briançon' at the top, 'Commune de Briançon' at the bottom, and a central emblem featuring a coat of arms with a crown and a shield. The signature is written in a cursive style.